## AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531\_22-DE Regu le 06/06/2018



## AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA COMMUNE ET LE COMITE DES FETES DE LA VILLE DE MOISSAC

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

d'une part

ET

Monsieur Jean-Claude GENDRE, Président du Comité des Fêtes de la ville de MOISSAC,

d'autre part

## IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Est ajouté un alinéa comme suit :

Organisation du rassemblement des rosières de France lors des fêtes de pentecôte 2018

Article 2 : Est ajouté un alinéa comme suit :

En contrepartie de l'organisation du rassemblement des rosières de France une subvention exceptionnelle de 7500 € est accordée en 2018 au comité des fêtes.

**Article 3**: Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à MOISSAC, le

Le Président du Comité des Fêtes de MOISSAC,

Le Maire de MOISSAC,

Jean-Claude GENDRE

Jean-Michel HENRYOT